



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 06 avril 2016, 20H30

Date de la convocation : 30 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: APPERT Annie, ARNAL Stéphane, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOYAT Marie Eve, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, DURUPT Nadège, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, ROHRBACH Daniel, VOISIN Luc.

Absents excusés: BOYAT Thierry

Pouvoirs :

Président de séance : LARDET Denis.

Secrétaire de séance : DURUPT Nadège.

☒ Procès-verbal de la séance du 9 mars 2016: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 16 voix pour et deux abstentions des personnes alors absentes.

1) Choix des entreprises pour les travaux de voirie du chemin de l'Echalay

M. le Maire explique au Conseil que la consultation pour les travaux de voirie du chemin de l'Echalay a eu lieu du 1^{er} février 2016 à la date limite du 04 mars 2016 à 11h30.

4 plis sont parvenus dans les temps, aucun pli n'est parvenu hors délai. Ils ont donc été ouverts dans l'ordre de réception par le groupe de travail réuni le 7 mars à 14h30. Ils contenaient tous les pièces demandées.

Le maître d'œuvre a ensuite procédé à l'analyse des offres, qu'il a remises au groupe de travail le 21 mars 2016 à 14h30. Les offres ont été examinées au regard des capacités techniques (60%) et financières (40%), comme prévu dans le règlement de consultation.

Le pouvoir adjudicateur propose désormais au Conseil de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, soit celle de l'entreprise GUINOT pour un montant total de 57 445,90€ HT en offre de base. Les options sont écartées.

Les entreprises non retenues ont été informées par courrier électronique en date du 22 mars 2016.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité des 17 membres présents, autorise M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise GUINOT, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, et à faire procéder à l'exécution des travaux.

Arrivée de Corinne CHARVET

2) Consultation pour les travaux divers de voirie 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que 50 000€ TTC ont été prévus à l'opération d'investissement « travaux de voirie 2016 ». La commission voirie a donc listé les chemins prioritaires pour les travaux de voirie de l'année entrant dans l'enveloppe prévisionnelle de 40 000€ HT : Chemin des Viaires, Chemin de la Grandè Charrière, Chemin des Buranges et Chemin du Pré du By.

La consultation des entreprises aura lieu du 8 avril jusqu'au 22 avril à 12h.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité des 18 membres présents, autorise M. le Maire à procéder à la consultation afin de retenir une entreprise pour effectuer les dits travaux de voirie pour un montant de 40 000€ HT, à signer le contrat avec cette dernière et toutes les pièces s'y rapportant et à faire effectuer ces travaux.

3) Vote des taux de taxes locales 2016

M. le Maire rappelle au conseil les taux de taxes actuels :

- ⇒ T.H. : 11,88 %
- ⇒ T.F.P.B. : 11,67 %
- ⇒ T.F.P.N.B. : 46,36 %

Comme expliqué lors de la réunion du conseil du mois de mars pour le vote du budget, M. le Maire propose une augmentation des taux de taxes qui permettrait d'obtenir environ 30 000€ de plus par an (augmentation automatique des bases comprises). Il rappelle que ces taxes locales sont reversées directement à la commune, et servent donc réellement aux habitants de Manziat. Il rappelle aussi que comparer les taux de taxes entre communes n'a pas de sens, car les bases ne sont pas les mêmes. Cette augmentation permettra de financer les futurs projets, mais aussi d'avoir une marge de manœuvre suffisante, en prenant en compte le remboursement des nombreux investissements qui ont déjà été effectués. M. le Maire précise qu'il ne proposera pas de nouvelle augmentation d'ici la fin du mandat.

Les taux suivant sont mis au vote :

- ⇒ T.H. : 12.29 %
- ⇒ T.F.P.B. : 12.08 %
- ⇒ T.F.P.N.B. : 51.07 %

Le Conseil adopte les taux de taxes proposés, à mains levées et avec 17 voix pour et 1 abstention.

M. le Maire précise au conseil que la Dotation Globale de fonctionnement a été notifiée ce jour à 149 401€, alors que la commune pensait être pessimiste en la budgétisant à 150 000€. En revanche la Dotation de Solidarité Rurale a été notifiée à 25 268€, budgétisée 23 000€.

4) Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie

M. le Maire propose au conseil municipal de modifier les horaires d'ouverture au public de la Mairie. En effet, il est rare d'avoir du public le lundi entre 18h et 19h. Il propose donc de fermer à 18h le lundi et de conserver l'ouverture jusqu'à 19h uniquement le mercredi.

Le conseil, à mains levées et à l'unanimité, adopte les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie au public, appliqués à compter du 01 mai 2016 :

Lundi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h

Mardi : de 14h à 18h00

Mercredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h

Jeudi : de 9h00 à 12h00

Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h

La Mairie continuera à être fermée les après-midi durant les mois de juillet et août, à l'exception du mercredi où elle restera ouverte jusqu'à 18h.

Les horaires des agents seront donc réaménagés en conséquence.

5) Convention avec l'Agence d'Ingénierie pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement

M. le Maire explique au Conseil qu'au regard de la complexité des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, la commune doit s'adjoindre l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. L'Agence d'Ingénierie de l'Ain a rédigé une proposition visant à définir un programme de travaux en fonction de toutes les études de réseaux déjà réalisées, assister la commune dans le choix du maître d'œuvre, accompagner la commune durant la mission du maître d'œuvre. Une option est proposée pour accompagner la commune dans sa relation avec le maître d'œuvre durant l'exécution des travaux.

En vertu de la délibération du 16/04/20104, basée sur les articles L2122-22 et 2122-23 du CGCT, M. le Maire informe donc le Conseil qu'il a retenu la proposition de l'Agence d'Ingénierie de l'Ain, avec une prestation sur 2 mois chiffrée à 7 650€ HT, et une option en suspens d'accompagnement durant l'exécution des travaux pour 1 800€ HT.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission Voirie : (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN):

Jean LAURENT revient sur les marquages au sol qui ont été réalisés.

Une réunion a eu lieu avec l'Agence d'Ingénierie pour réfléchir sur un éventuel aménagement de l'entrée sud de la commune. Un plateau ralentisseur pourrait sécuriser l'entrée du village, sur le passage piéton avant la route de Dommartin en venant du bourg. L'emplacement sera à confirmer après réflexion. Ce type de plateau, semblable à celui des Borjons, coûte environ 20 000€, hors aménagements pour l'écoulement des eaux pluviales.

M. le maire rappelle que la commission souhaiterait une ligne blanche continue du rond-point à l'entrée du village, mais que le Conseil Départemental refuse, arguant qu'il faut toujours une zone de dépassement après un rond-point.

Jean LAURENT informe ensuite le conseil que la commission souhaite déplacer le kiosque qui se trouve au skatepark, pour le positionner sur la place du marché, entre le poids public et la boulangerie. Il sera moins soumis au vandalisme et davantage mis en valeur. Le conseil émet un avis favorable à cette proposition.

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) :

Stéphanie BERNARD informe le conseil que les Vendanges de l'Humour sont intéressées pour organiser un spectacle de la saison 2016, en partenariat avec la Mairie, à la salle des fêtes de Manziat. La commune avait été dans les premières à accueillir les Vendanges de l'Humour à leur début. Une réunion aura lieu le 7 avril avec les responsables de ce festival d'humour régional reconnu. Stéphanie BERNARD rappelle que l'idée est de faire venir sur la commune un nouveau type de manifestation basée sur l'humour et le rire et aussi de se faire de la publicité afin de faire connaître la salle aux alentours.

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH):

Agnès CATHERIN informe le conseil que trois demandes de subventions exceptionnelles ont été déposées. Les amis du Patrimoine se verront ainsi accorder 300€ pour leur livre sur la toponymie, et le Football club 500€ pour son 70^e anniversaire. La demande de la chorale pour

l'accueil d'une chorale suisse à leur concert annuel n'a pas été retenue. Elle ne présentait pas de caractère exceptionnel au vu du règlement qui encadre l'obtention de la dite subvention.

Agnès CATHERIN et le M. le Maire ont été reçus à l'inspection académique de Bourg en Bresse afin de défendre le passage des TAP au vendredi après-midi. Les deux interlocutrices ont bien compris les arguments de la commune, et n'y sont pas opposées. Cependant, elles souhaiteraient une adhésion des enseignants, et non une abstention. Un nouveau conseil d'école sera programmé.

⇒ Commission Bâtiments (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH):

Denis CATHERIN informe le conseil que le groom de la porte du magasin D'clic a dû être repris. Les travaux du logement ont démarré, le locataire devrait pouvoir emménager au mois de mai. Une liste de travaux concernant l'école a été dressée.

⇒ Commission Urbanisme (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT):

Denis CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

⇒ Commission assainissement/environnement : (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN):

Luc VOISIN revient sur les travaux des réseaux, pour lesquels un gros travail devra être mené.

Questions diverses

M. le Maire remercie les élus qui ont participé à la cérémonie de la FNACA le 19 mars, à l'inauguration de la station d'épuration et à l'après-midi de porte ouverte le 2 avril. Il remercie également les membres du CCAS, des quatre associations et du conseil qui ont aidé au repas des anciens.

L'assemblée générale de l'Office du Tourisme a eu lieu à Manziat le 5 avril, il remercie Jean LAURENT et Corinne CHARVET de l'avoir accompagné.

Denis CATHERIN a assisté à l'assemblée générale de la Route de la Bresse, une association qui vise à promouvoir le développement des quatre routes touristiques du département.

M. le Maire rappelle qu'il souhaite passer l'école en 4^e catégorie afin que les enfants de maternelle puissent avoir accès à l'étage, ce qui faciliterait grandement l'organisation. La commission de sécurité des pompiers a donné son accord, mais reste à passer l'étape de la commission d'accessibilité de la DDT.

Les Demeures de Saône ont esquissé un projet de lotissement sur le tènement situé derrière le gymnase. Si une telle opération venait à voir le jour, la vente des terrains communaux permettrait à la commune de financer en partie une future cantine. Ce sujet sera évoqué lors du prochain conseil.

(Séance levée à 23h00)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,